

La ville d'Écully

Inscriptions mode de garde pour les tout-petits

Concilier vie familiale et vie professionnelle, trouver des solutions de garde pour les plus jeunes : ces attentes sont celles des familles qui résident sur notre commune. La référente parentalité se tient à votre disposition pour vous aider à trouver un mode de garde adapté à vos besoins.

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ou futur enfant ? Votre préinscription peut se faire dès le début de grossesse.

Vous pouvez contacter :

› Patricia Puzenat, référente parentalité.

[Prenez de préférence un rendez-vous en ligne.](#) 

ou Tél. : 04 51 23 60 80 ou par mail à p.puzenat@ville-ecully.fr

Maison de la famille : 1 allée des Tullistes à Écully

Au cours d'un rendez-vous et d'un entretien personnalisé, vous définirez ensemble quel mode de garde vous convient le mieux. Chaque famille étant unique avec ses propres besoins, elle vous aidera dans votre recherche en fonction de vos souhaits, de vos horaires et de vos impératifs.

Dossier d'inscription

Téléchargez [le règlement d'attribution des places en établissement d'accueil de jeunes enfants de la ville d'Écully.](#)

Pour les demandes de places en crèche municipale

Les vœux de chaque famille sont inscrits et étudiés lors des commissions d'admission. Les places sont attribuées en fonction de critères d'arbitrage objectifs : résidence sur la commune, parents ayant une activité, familles monoparentales, familles ayant un autre enfant dans la structure, enfants ayant besoin d'un soutien spécifique, compatibilité des horaires de garde avec la structure demandée, et respect de l'équilibre des groupes d'âges dans les structures.

Tarifs

Les tarifs sont en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants de la famille. Vous pouvez utiliser le simulateur de reste à charge de la CAF pour avoir une estimation du reste à charge en utilisant le lien ci-dessous.

Simulateur de reste à charge en crèche

La CAF propose [un simulateur qui permet d'estimer ce qu'il restera à votre charge](#) chaque mois pour l'accueil de votre enfant dans une crèche bénéficiant d'une subvention de la Caf (Prestation de service unique).

Pour les demandes de places chez un(e) assistant(e) maternel(le)

Les familles sont orientées vers l'un des deux Relais petite enfance de la commune où elles seront reçues et accompagnées dans leurs démarches.

[Plus d'infos](#)

Contacts utiles :

- › Consulter le site de la caisse d'allocations familiales consacré à la garde des enfants : www.monenfant.fr
- › Maison de la Métropole- Protection maternelle et Infantile

10 chemin Jean-Marie Vianney

Tél. : 04 72 86 04 90

mdm.ecully@grandlyon.com

La PMI est un service ouvert à toutes les familles et gratuit. Les professionnels de ce service travaillent au quotidien auprès des femmes enceintes et des enfants de moins de 18 ans.



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser